



---

**AVIS PUBLIC**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN**  
**DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION**

---

Par les présentes, un avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Célestin :

**QUE** conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé au bureau municipal, situé au 510, rue Marquis à Saint-Célestin ;

**QU'**il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut sur les heures d'ouverture habituelles.

Donné à Saint-Célestin, ce 2<sup>e</sup> jour de février 2026.

Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière